

B.1 ENVIRONNEMENT ET MILIEU RURAL

Plantations de haies sur talus avec fossé

B.1.7



Objet :

- Améliorer de la qualité des eaux brutes des bassins versants de retenues d'eaux superficielles destinées à la production d'eau potable.
- Réaliser un aménagement (fossé + talus + haie) constituant un obstacle au ruissellement et limitant le transport des particules solides, des éléments fertilisants et des matières actives de produits phytosanitaires dans les cours d'eau.

Bénéficiaires :

Agriculteurs ou groupements d'agriculteurs, collectivités publiques.

Les parcelles concernées par cette mesure doivent être situées dans les bassins versants de retenues d'alimentation en eau potable suivants : Rochereau, Apremont, La Bultière, le complexe Angle-Guignard/Vourraie, Le Jaunay, Moulin Papon.

Montant de l'aide :

- 50 % d'un plafond de 8,36 € HT le mètre linéaire avec un minimum de 100 mètres à planter pour les projets de plantations sur des parcelles des six bassins versants listés ci-dessus ;
- 80 % d'un plafond de 8,36 € HT le mètre linéaire avec un minimum de 100 mètres à planter pour les projets inscrits dans un programme d'actions d'un Contrat Paysage Rural.

Modalités :

Les haies doivent être sur talus et accompagnées d'un fossé côté amont pour limiter le ruissellement de surface en hiver. Les fossés ne doivent pas rejoindre un exutoire.

Elles doivent être disposées perpendiculairement à la pente.

Le paiement de la subvention sera effectué en une seule fois, sur présentation de l'attestation de plantation visée par la chambre d'agriculture accompagnée :

- des factures acquittées des plants,
- des documents du fournisseur pour les lots de plants ou parties de plants,
- des factures acquittées des paillis et le cas échéant mentionnant la référence du paillis biodégradable.

N.B. : Les modalités détaillées de cette aide figurent dans le règlement modifié par délibération n° V-D 3 du Conseil Général du 25 septembre 2009.

s'adresser à :

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Service : Agriculture et Pêche
Tél. 02.51.44.21.08

